

VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2016

Ordre du jour :

Installation d'un conseiller municipal

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 17 décembre 2015

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

- 1.1 - Élection des membres des commissions municipales Affaires scolaires, Culture et Jeunesse et Sports
- 1.2 - Établissement public territorial Paris Ouest La Défense - approbation de la charte de gouvernance
- 1.3 - Élection d'un représentant du conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT)

II - Pôles Ressources

Finances

- 2.1 - Débat d'orientations budgétaires

Direction des Ressources Humaines

- 2.2 - Personnel communal – Fixation du tarif de la cafétéria

III - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

- 3.1 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 14 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes - (Monsieur et Madame Barre) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation pour la parcelle B n°412 à usage de voirie
- 3.2 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition d'un pavillon sis 5 rue Pasteur, cadastré section D numéro 155, appartenant à Monsieur et Madame Suntoo

Urbanisme

- 3.3 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lot 6) sis 14bis boulevard de la République appartenant à Madame Héroult

Voie, propreté, espaces verts

- 3.4 - Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » : adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant

IV - Divers

- 4.1 - Décisions

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 19 heures, sous la présidence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

M. le Maire

Mesdames et Messieurs, je dois ouvrir la séance, mais je me posais une question d'ordre. Je m'adresse à l'administration. Comme nous avons le plaisir d'accueillir un nouveau collègue, M. Champion, je dois faire l'appel, j'imagine, après avoir installé M. Champion ? Cela me paraît plus logique.

Installation d'un conseiller municipal

M. le Maire

J'ai donc le plaisir, Mesdames et Messieurs, d'accueillir notre nouveau collègue, Jean-Florent Champion, qui remplace Mme Annie Eisenstein, qui nous a quittés pour des raisons professionnelles. Elle a bénéficié d'une promotion, ce dont il faut la féliciter, et malheureusement, ne peut rester résider à La Garenne-Colombes. Nous avons le plaisir d'accueillir son suivant de liste, Jean-Florent Champion.

Mesdames et Messieurs, je vous prie de l'applaudir en guise de bienvenue.

(Applaudissements.)

Monsieur Champion, vous allez venir sur l'estrade. Je vais vous remettre votre très bel insigne qui va vous aller comme un gant.

(M. le Maire remet son insigne à M. Champion.)

Mesdames et Messieurs, je peux faire l'appel. Je donne lecture des délégations de vote. Mme Juvin-Marleix arrivera en retard et donne, en attendant, délégation à M. Ballin. M. Dransart donne délégation à M. Butet. M. Pinta arrivera en retard et donne délégation à Mme De Bellabre. Mme Legendre arrivera en retard et donne délégation à Mme Michelet. M. Citerne, qui arrivera en retard, donne délégation à Mme Gamblin. Mme Marques Da Silva à M. Zacaropoulos, Mme Bordet à M. Rampal, M. Autain à Mme Luciot. J'en ai terminé pour les délégations de vote.

Le premier point est l'approbation du procès-verbal du 17 décembre.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 17 décembre 2015

M. le Maire

Avez-vous des questions ?

Je peux considérer qu'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention ? Tout le monde est d'accord, je vous remercie.

M. Duclos

J'ai une question sur l'ordre du jour, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Le précédent ou celui-ci ?

M. Duclos

L'ordre du jour actuel.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai une question sur l'ordre du jour. Des habitants de La Garenne nous ont informés de la pollution sur le terrain de l'ancienne usine Chimicolor, 9 rue Médéric. Ils nous ont fait part de leur inquiétude, qu'avec mes collègues ici présents nous partageons. Monsieur le Maire, nous pensons qu'il est nécessaire de communiquer sur ce sujet et qu'ainsi, on évite la propagation de fausses rumeurs. Je suis donc surpris que ce sujet ne soit pas à l'ordre du jour de ce Conseil municipal. Pouvez-vous nous faire un point sur les actions engagées ? Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Merci, cher Monsieur.

Comme vous le savez, l'ordre du jour est fixé par le Maire. Il se trouve qu'un conseiller municipal ici présent m'a fait une question orale sur ce point, donc c'est au travers de la réponse que je ferai que je traiterai ce sujet.

I - Pôle Administration générale

Secrétariat Général

1.1 - Élection des membres des commissions municipales Affaires scolaires, Culture et Jeunesse et Sports

M. le Maire

Au point 1.1, il s'agit de l'élection des membres des commissions municipales Affaires scolaires, Culture, Jeunesse et Sports. La culture, la jeunesse et le sport, c'est formidable.

Je vous propose de faire comme nous le faisons auparavant. La démission de Mme Eisenstein de ses fonctions l'a conduit à démissionner de ses fonctions dans ces différentes commissions. Nous avons pris pour habitude – si personne ne s'y oppose, nous ferons comme cela, et si cela convient à M. Champion –, que M. Champion la remplace en lieu et place de la commission dans laquelle elle siégeait.

Est-ce que quelqu'un a une remarque ou une opposition ? Je vous en prie, Monsieur Conway.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Je voulais préciser, sur les raisons de la démission d'Agnès Eisenstein, outre les raisons professionnelles, que les dates des conseils municipaux étaient connues très tardivement, ce qui est assez incompatible avec des professions qui exigent une planification au-delà des 5 jours. Je réitère notre demande, et je pense que c'est la demande collective, y compris au sein de la majorité, d'avoir une planification des dates des conseils municipaux, notamment en fonction des congés, et d'autre part, que les commissions municipales continuent d'avoir la bonne habitude de planifier cela à l'avance.

(Mme Juvin-Marleix entre en séance.)

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je comprends que vos congés soient absolument sacrés et que cela soit organisé. Toutefois, je pense qu'il est faux de dire que Mme Eisenstein a démissionné à cause de cela. Elle a démissionné pour la raison très simple qu'elle quitte La Garenne-Colombes à cause de son emploi. On peut trouver toutes les raisons qu'il faut, mais quand je lui ai demandé, elle m'a donné ses raisons.

Pas de question particulière sur le point de M. Champion qui remplace Mme Eisenstein dans les commissions ? Je pense que tout le monde est d'accord. Pas d'opposition, pas d'abstention ? Je vous remercie.

J'ai oublié de faire élire le secrétaire de séance. M. Dubois était candidat.

Y a-t-il d'autres candidats ? Bravo, Monsieur Dubois.

1.2 - Établissement public territorial Paris Ouest La Défense - approbation de la charte de gouvernance

M. le Maire

Le point 2, il s'agit de l'approbation de la charte de gouvernance du nouvel établissement public territorial Paris Ouest La Défense. C'est M. Hervo qui va nous présenter ce point.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, bonsoir.

Vous savez tous que depuis le 1^{er} janvier de cette année, a été créée la métropole du Grand Paris, et que dans le cadre de l'organisation de cette métropole, ont été créés des territoires, et que La Garenne-Colombes fait partie d'un territoire qui s'appelle Paris Ouest La Défense composé de 11 communes de la partie Sud de la boucle de la Seine.

(Mme Marques Da Silva entre en séance.)

Dans le cadre de la mise en place du fonctionnement de ce territoire, les maires des 11 communes le constituant ont souhaité établir, bâtir une charte de bonne gouvernance de cet établissement territorial afin que des règles du jeu et des règles de déontologie soient en place avant que ce territoire ne se mette réellement au travail. Ces règles de bonne gouvernance se résument à des principes extrêmement simples et de bon sens, mais sans doute pas évidents. C'est une bonne chose de les avoir formalisés.

Un premier principe est de bien dire que le territoire n'est pas une structure supra-communale qui se substitue aux communes, et en particulier, que si une mesure ou une disposition envisagée au niveau du territoire ne concernait qu'une seule de ces communes, cette décision ne serait prise que si cette commune en est d'accord. Pas question de faire le bonheur des communes contre leur gré.

Le second principe est que cette coopération au sein du territoire se mette au service de projets communs, de projets partagés, et donc que le territoire n'aille pas traiter les affaires spécifiques à chacune des communes, mais au contraire, pour ne pas ajouter une tranche au millefeuille administratif actuel, que le territoire ne s'intéresse qu'à des projets intercommunaux d'intérêt réellement territorial. Souhaitons que la métropole en fasse autant de son côté d'ailleurs. C'est une incidente. Le troisième principe est tout simplement que la mise en place de moyens au sein du territoire ne soit pas pour faire joli ou pour créer des emplois supplémentaires, mais que ce soit réellement pour créer de la valeur ajoutée.

Sur la base de ces principes, vous avez sans doute, au moins ceux d'entre vous que cela intéresse, pris connaissance de cette charte de gouvernance qui établit que la présidence du territoire sera assurée à tour de rôle par un représentant de chacune des 11 communes, et ce, avec une alternance de 2 ans. Le bureau de cet établissement territorial sera constitué des 11 représentants des communes *a priori* leurs maires – c'est en tout cas le cas actuellement –, c'est-à-dire un président et 10 vice-présidents, les 11 personnes représentant les 11 communes. Puis, par exemple, instituer une conférence des maires, une sorte de structure de concertation préalable afin que les points qui sont soumis à l'ordre du jour, aux délibérations et aux actions de l'établissement territorial soient réellement dans l'intérêt de l'ensemble des communes du territoire, et ce, sur la base de décisions prises à l'unanimité.

Il y a un certain nombre d'autres choses dans cette charte, mais je crois que ce que je viens de vous exposer résume tout à fait l'esprit. Pour donner plus de force et plus de réalité à cette charte qui a été adoptée par le Conseil de territoire lors d'une de ses premières séances, il est souhaité que chacun des conseils municipaux des 11 communes approuve également cette charte de gouvernance de l'établissement territorial Paris Ouest La Défense. Merci.

M. le Maire

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

J'avais deux remarques. La première, dans la charte de gouvernance, il est mentionné que l'exécutif, le Conseil de territoire, les conseils municipaux des communes dont La Garenne s'engagent à respecter la présente charte. Dans le prolongement de ce que vous venez de dire, Monsieur Hervo, cette organisation ne se substitue pas aux communes. Je voudrais rappeler le débat qui opposait la dernière fois, lors des élections, sur le fait qu'un représentant de l'opposition de La Garenne pourrait être représenté par un autre opposant de même couleur politique. Il ne s'agit pas d'une organisation fondée sur les étiquettes politiques, mais bien sur la représentation des communes. Le Conseil municipal est composé d'une majorité et d'une minorité, donc je regrette que dans cette charte, ne soit pas pris cet aspect-là.

La deuxième, concernant la composition du Conseil de territoire, lors de l'élection, la dernière fois, vous nous aviez fait observer que la représentation devait être paritaire. Or, je constate que La Garenne est représentée par trois hommes et une femme. Je voulais savoir si c'était un accident de parcours lié à la nomination en deux phases ou pas. Pour mémoire, pour la Ville de Neuilly, la liste des représentants a bien été composée après le maire élu au niveau de la métropole du Grand Paris et était composée de 5 femmes et 4 hommes pour respecter la parité.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, la parité a été respectée sur la liste de 3, donc il ne peut pas y avoir 1,5 homme et 1,5 femme. Il y a deux hommes et une femme, c'est ainsi. À Vaucresson, il y a un candidat, donc il n'y a pas 0,5 homme et 0,5 femme. Il y a une femme, c'est ainsi.

Y a-t-il d'autres questions ?

Je vous en prie, Madame. Bonsoir.

Mme Courty

Bonsoir à tous.

Ce serait pour commenter les principes qui sont posés dans la charte et pour lesquels nous voterons contre dans la mesure où le principe qui s'inscrit au cœur de cette charte, à savoir la place centrale des communes, va à l'encontre du projet de métropole, alors que les territoires sont censés donner sens et donner corps au projet métropolitain. Si les villes représentent effectivement l'échelon de la proximité avec les habitants, dans le contexte de la capitale parisienne, à savoir un territoire urbain dense, la ville n'est plus le cadre approprié qui répond aux enjeux de la ville de demain, qui sont des objectifs aussi globaux que locaux, à savoir les enjeux climatiques et environnementaux qui sont colossaux et qui ne peuvent être définis et imputés qu'à une échelle supra-communale.

Engager la mutation et la transition énergétique des infrastructures nécessite des leviers d'action qui dépassent le cadre communal. La gestion des déchets, le recyclage, la valorisation ou encore une gestion plus sobre et intelligente des ressources, notamment la première d'entre elles, la ressource en eau, appellent à des changements, voire à des aménagements onéreux, mais qui sont nécessaires car garants d'un cadre de vie à venir plus pérenne et durable.

Les enjeux du numérique et de la digitalisation des services de la Ville appellent à des transformations aussi profondes des usages et des modes de vie en milieu urbain. Une intelligence de la ville et de ses habitants doit s'exercer à une échelle suffisamment large pour induire et accompagner ces changements. Les enjeux économiques sont aussi fondamentaux. Oui, certes, il s'agit de rationaliser les missions en mutualisant les ressources et les moyens afin d'accroître la performance de gestion au bénéfice des habitants, mais ces enjeux ne sont pas seulement budgétaires ; ils vont bien au-delà sur les questions d'emploi, de solidarité et de justice des territoires. Les communes doivent donc décliner aujourd'hui ces enjeux qui les dépassent et qui les obligent à l'action.

Néanmoins, ces enjeux de demain, auxquels le projet de métropole et avec elle les territoires qui les accompagnent, doivent répondre et sont au service des habitants d'un large territoire, de tous les habitants, et ne sont pas au service des communes, comme c'est précisé dans cette charte. La charte ici proposée dans sa philosophie va donc à l'évidence à l'encontre du projet de métropole tel que nous le concevons, un projet d'ouverture des territoires sur le monde de demain, un projet collectif et non un simple projet d'association des villes aux intérêts communs.

Par ailleurs, comme le précisait M. Conway, l'absence de représentation de l'opposition aux instances de l'EPT POLD me fait regretter la faiblesse démocratique dans ce projet de charte.

M. le Maire

Merci.

Y a-t-il d'autres remarques ? Pas d'autres remarques.

Madame, je vous répondrai que mon avis est tout à fait en contradiction avec le vôtre. Vous dites que la ville n'est plus le cadre approprié pour répondre aux enjeux – c'est ce que j'ai noté mot pour mot. Je crois tout à fait le contraire. Je pense que dans un monde où les gens vivent une solitude de plus en plus grande, c'est la ville, la commune, qui est au contraire le cadre le plus approprié pour répondre aux enjeux de demain. C'est un enjeu de proximité et je suis un grand défenseur de l'identité communale. Je pense que l'identité communale ne doit pas se fondre dans une sorte d'identité supra-communale qui n'est pas définie ou qui n'est définie qu'administrativement.

Enfin, vous vous plaignez de la non-représentation de l'opposition. Pardonnez-moi, mais premièrement, le texte, c'est votre majorité qui l'a voté à l'Assemblée nationale et qui l'a imposé contre l'avis des maires, donc vous faites avec. Le deuxième point est que vous vous méprenez : l'opposition est présente dans le cadre du territoire et cela devra vous réjouir, puisque c'est justement dans un cadre supra-communal.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? 2. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Merci beaucoup.

1.3 - Élection d'un représentant du conseil municipal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales (CLECT)

M. le Maire

Comme vous le savez, la CLECT est une structure qui permet de travailler sur les évolutions de charges à se répartir entre les différents membres du territoire. Nous avons désigné comme représentant à la CLECT M. Ballin au titre de ses fonctions éminentes au sein de cette municipalité en matière de finances. Il se trouve qu'il a été décidé *a posteriori* de créer un deuxième poste et que le Conseil municipal

devait désigner une deuxième personne au sein de la CLECT. Nous décidons de désigner le deuxième membre de la CLECT. J'ai reçu la candidature de M. Dagrás.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que l'on vote à main levée ? Personne ne s'oppose. Nous allons donc voter à main levée sur la candidature de M. Dagrás, en complément de celle de M. Ballin.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 1 abstention. Qui est pour ? 34.

Je vous remercie.

Le point suivant est justement le point qui appartient à l'éminent membre de la majorité municipale chargée des finances, M. Ballin. Il va vous présenter le débat d'orientations budgétaires qui est prévu par la loi relative au vote des budgets communaux. Il sera suivi d'une prise de parole limitée à 15 minutes de chacune des listes représentées au sein de cette Assemblée. Au nom de la majorité municipale, je passe la parole à M. Ballin pour une quinzaine de minutes.

II - Pôles Ressources

Finances

2.1 - Débat d'orientations budgétaires

M. Ballin

Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs adjoints et conseillers, Mesdames et Messieurs, ce soir, je vais vous présenter le débat d'orientations budgétaires pour 2016. Le moins que l'on puisse dire, c'est que non seulement, le contexte économique est morose, mais concernant les collectivités locales, nous sommes dans une situation fort complexe et fort peu positive, notamment due, et c'est le point le plus important, aux demandes de l'État d'économies substantielles sur les collectivités locales de l'ordre de 3,6 à 7 Md€ par an jusqu'en 2017, ce qui fait une somme colossale qui touche de plein fouet l'ensemble des collectivités locales.

La première manière de toucher les collectivités locales est simplement ce que l'on appelle la péréquation verticale, c'est-à-dire que les dotations de l'État, celles qui permettaient d'indemniser un certain nombre de fonctions reprises par les collectivités locales, cette dotation globale de fonctionnement va être réduite pour l'ensemble des collectivités locales en 2016. C'est 1,45 Md€ qui va être ôté aux différentes collectivités locales.

Autre type de réductions qui vont toucher directement les communes, c'est ce qu'on appelle la péréquation horizontale, c'est-à-dire que l'on prend à certaines communes dites riches pour donner à d'autres qui auraient des moyens moindres. Très clairement, nous allons le voir plus tard, nous sommes touchés par ces sujets dans le 92. Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales, dit le FPIC, et le Fonds de solidarité régional vont encore augmenter. On passe à des sommes de 1 Md€ pour le FSRIF et plus de 290 M€ pour le FPIC, alors que l'année dernière, nous étions à 270 M€ et à 780 M€.

Ce sont les deux impacts majeurs. On attendait pour 2016 une réforme de la dotation globale de fonctionnement qui n'aura pas lieu, donc nous restons sur cette situation. Il n'est pas dit que dans les années prochaines, et c'est important à comprendre pour les années à venir et pour notre débat d'orientations budgétaires, que la réforme de la dotation globale de fonctionnement attendue qui n'est pas arrivée cette année n'ait pas des conséquences encore plus lourdes sur nos différents budgets. Il faut aussi avoir en tête cette épée de Damoclès sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement.

Sur les nouvelles un peu plus positives, en tout cas pour notre budget, les bases fiscales ont été votées par les députés en hausse de 1 %, ce qui correspond *grosso modo* à l'inflation. C'est quelque chose qui va être positif. Puis, une réforme de l'élargissement de la base de ce que l'on appelle le FCTVA, qui est un remboursement lié aux activités d'investissement des collectivités locales. Cet élargissement de l'assiette devrait être positif et voir un remboursement plus positif de l'État. D'une manière générale, sur les collectivités locales, on a une très grosse diminution de la hausse de la dotation de l'État, une hausse de l'ensemble des péréquations horizontales, ainsi qu'un aspect positif côté fiscalité et un aspect positif côté remboursement de la TVA.

S'ajoute à cela, sur les collectivités locales, comme si cela ne suffisait pas, la réforme territoriale fort complexe, qui a des impacts majeurs sur la réforme territoriale de transfert des compétences à la métropole et qui a l'obligation de se retrouver sous forme de territoire. Ces transferts de compétences auront un impact sur les recettes à venir dans les années suivantes, puisqu'elles vont figer toute la partie ancienne taxe professionnelle au niveau actuel de 2015, tout le reste étant ponctionné au titre des missions par la métropole ou par le territoire.

Concernant La Garenne-Colombes, évidemment, nous sommes touchés par ces réformes. Si l'on prend nos bases fiscales au niveau de La Garenne-Colombes, la force est que – nous l'avons déjà évoqué – la gestion avec la ZAC, la gestion prudente de notre patrimoine, fait que nos bases fiscales qui nous restent, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière, sont en hausse. Au niveau de La Garenne-Colombes, nous allons avoir une augmentation de nos recettes fiscales. La CVAE, donc la partie taxe professionnelle, aurait augmenté, mais cette augmentation, malheureusement, profitera à la métropole et plus à La Garenne-Colombes. Le dynamisme fiscal que nous avons commencé à réaliser sur la partie entreprise sera ponctionné par la métropole.

Concernant la structure de la dette, nous restons très peu endettés. Une fois de plus, la gestion est plutôt positive et a ces impacts que l'on voit et qui vont perdurer sur les années suivantes. Nous restons une ville peu endettée avec un certain nombre d'emprunts qui sont en fin de vie, donc qui ont des taux qui peuvent paraître élevés. Ils sont en fin de vie, donc il y a un intérêt très faible à les rembourser, parce

qu'on rembourse essentiellement du capital. Nous avons une dette qui se structure et qui est aujourd'hui faible, avec une potentialité d'endettement qui reste importante au niveau de La Garenne-Colombes, même si nous souhaitons l'éviter le plus possible.

Concernant le fonctionnement de la dotation, il y a une baisse drastique de la participation de l'État. L'impact pour La Garenne-Colombes est simple : en 2015, nous avions 6,5 M€ d'aide de l'État qui nous était fournie ; en 2016, nous n'avons plus que 5,1 M€ ; en 2017 – ce sont des estimations –, nous pensons qu'elle sera autour de 4,6 M€. Vous voyez une diminution sensible de la dotation globale de fonctionnement.

Sur la péréquation, en 2016, nous allons avoir une hausse d'impact liée au FPIC et une hausse concernant le FSRIF assez significative, puisqu'avant, nous pouvions bénéficier d'un certain nombre d'abattements, ce que nous n'avons plus aujourd'hui. Le fait d'être intégré à l'EPT Paris Ouest La Défense et à la métropole du Grand Paris fait que les impacts, qui sont encore en discussion, liés à toute cette fiscalité ne sont pas encore déterminés. Malheureusement, ce qu'il semble se décider est plutôt un impact négatif pour La Garenne-Colombes, donc une participation en hausse de La Garenne-Colombes liée aux différents effets fiscaux, transferts de responsabilité, etc., et également liée aux frais de fonctionnement de ce nouveau territoire. Dans un premier temps, très clairement, l'EPT et la MGP ont un impact négatif pour La Garenne-Colombes. Nous espérons qu'à terme, il y aura peut-être des économies qui nous bénéficieront. En tout cas, à court terme, l'impact est négatif et va toucher profondément notre budget.

Sur les perspectives d'orientations budgétaires – c'est présenté dans le rapport –, l'année 2015 est exceptionnellement bonne. On ne va pas se plaindre, l'année 2015 a des charges en diminution par rapport aux autres années et une augmentation des recettes. Le résultat net sur notre budget est très positif, mais c'est un impact ponctuel lié à un certain nombre d'activités comptables, entre autres de paiement que nous avons payé en double les autres années et que nous rattrapons cette année, un certain nombre de charges qui ont diminué et nos recettes qui ont augmenté, mais ce sont des recettes ponctuelles.

Si l'on se repose sur une perspective un peu plus longue qui a été simulée à la page 9 du rapport, donc 2016, 2017, 2018, on voit que progressivement, notre épargne nette diminue régulièrement. Nous avons des estimations, des perspectives et des prévisions d'évolution qui sont tout à fait raisonnables. On reste sur des bases d'évolution faible des charges et des bases fiscales. Malgré cela, on se rend compte que la hausse de la DGAF, la hausse du FPIC et du FSRIF, l'ensemble des sujets qui vont nous toucher font que progressivement, La Garenne-Colombes voit diminuer son épargne nette. Qui dit diminuer sur l'épargne nette dit diminuer ses capacités d'investissement tout au long des prochaines années.

D'ailleurs, on revoit au niveau du fonds de roulement, la capacité d'investissement. Là encore, nous sommes dans une situation qui peut paraître positive parce que nous avons eu des événements positifs de vente de terrains, mais progressivement et tout au long des années suivantes, on voit que notre fonds de roulement et notre capacité d'investissement diminuent aussi régulièrement et progressivement. Si nous maintenons l'endettement à un niveau que nous souhaiterions ne pas dépasser, 12 M€ – nous avons fait un emprunt de 2 M€ –, nous souhaitons ne pas augmenter en termes de nombre...

La situation de La Garenne est positive et nous le verrons au compte administratif définitivement, nous verrons l'ensemble des résultats. Nos projections font que le budget 2015 est un budget positif qui montre un bon fonctionnement et une bonne gestion de La Garenne-Colombes. Malheureusement, à base constante et emprunt constant, on voit que nos capacités de fonctionnement et nos capacités d'investissement sont en diminution et cette baisse est très clairement due à la baisse des dotations de l'État et aux impositions multiples qui nous parviennent *via* les péréquations horizontales.

Voilà sur le budget, sur les évolutions et sur le ressenti que nous avons aujourd'hui à La Garenne-Colombes. Cela veut dire que sur le budget 2016, il faudra maintenir et être prudent sur les dépenses et nos investissements, et faire un suivi très rigoureux.

C'est un chapitre maintenant obligatoire dans le débat d'orientations budgétaires sur la structure et l'évolution des effectifs, une présentation a été faite dans le rapport. Je rappellerai que la collectivité compte, au 31 décembre 2015, 503 emplois permanents, dont 416 agents de catégorie C, 58 agents de catégorie B et 28 agents de catégorie A, et que la pyramide des âges de la collectivité confirme l'engagement de l'action par la collectivité dans les domaines suivants : la prévention des risques professionnels et la formation, en lien avec le renouvellement nécessaire, des agents municipaux dans le cadre des départs à la retraite.

Concernant les principales orientations budgétaires pour 2016 qui seront débattues dans le budget, mais nous souhaitons le rappeler dans le débat d'orientations budgétaires, la Ville souhaiterait en 2016 enfin pouvoir attaquer les travaux du parking, donc c'est un budget important qui va être mis en place pour 2016, continuer les travaux sur la sécurité, la culture, la jeunesse, les associations. Pour la sécurité, la création d'un centre de supervision urbaine est dans les projets de fonctionnement pour l'année prochaine.

Les principaux projets d'investissement : dans l'idée de la présentation du plan pluriannuel, nous avons une enveloppe récurrente pour les réparations, les travaux et la conservation de notre patrimoine. Une réflexion va être menée pour les budgets de l'année prochaine sur la construction d'un cinéma. Concernant les aménagements urbains, évidemment, ce sera l'ensemble des travaux du parking qui va être à suivre. Sur la politique foncière, il est à noter que l'immeuble de la Gare des Vallées a été revendu sans perte pour la Ville. Cette opération va permettre la mise en place de nouveaux logements sociaux. L'acquisition de l'immeuble de la CPAM a été reportée sur 2016.

Enfin, sur la ZAC, puisqu'il faut aussi en parler, l'îlot Maignan a été cédé en fin d'année 2015 et les travaux relatifs à la crèche rue Veuve Lacroix et au local de service public vont désormais pouvoir démarrer.

Voilà l'ensemble des points que nous souhaitons évoquer ce soir concernant le débat d'orientations budgétaires de l'année 2016.

M. le Maire

Merci, Monsieur Ballin.

Qui veut prendre la parole ?

Ce sera M. Conway pour votre liste. Ce sera Madame pour votre liste (*désignant Mme Courty*).

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons à l'ordre du jour de ce Conseil le débat d'orientations budgétaires, prélude à la présentation du budget 2016. Le rapport que nous avons sous les yeux ce soir aurait mérité une présentation préalable en commission des finances au lieu d'un simple envoi 5 jours avant cette séance. Cela est d'autant plus regrettable que le calendrier budgétaire aurait permis cela avec un vote du budget fin mars. Pourquoi cette avance sur le calendrier actuel, à savoir mars habituellement ? Est-ce pour favoriser la réflexion et les débats ? On peut toujours rêver.

Or, il y a plusieurs sujets qui sont effectivement en plein débat, notamment la mise en place de l'EPT dont il est question dans ce rapport, sans en chiffrer les impacts futurs. De ce fait, nous avons plusieurs questions : qu'est-ce qui explique la baisse des recettes 2016 par rapport à 2015 ? Qu'est-ce qui explique l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,7 M€ entre 2015 et 2016, soit près de 4 % ? D'ailleurs, la phrase d'autosatisfaction sur un effort exceptionnel d'économie sur les dépenses de gestion courante de l'année 2015 doit être clairement justifiée par des chiffres et des comparaisons de lignes budgétaires objectives. Pourquoi cet effort ne peut-il pas être prolongé en 2016 ?

Dans les prévisions d'investissement de 12,5 M€ par an, quelle est la part relative aux nécessaires travaux d'entretien du patrimoine, la part à des investissements générant des futures économies de fonctionnement, par exemple le chauffage ou l'éclairage, et la part pour des projets dont la nécessité et la rentabilité doivent être démontrées (parking, cinéma) ? De même, les variations entre les prévisions portant sur la période 2015-2020 entre le rapport de l'année dernière et le rapport de cette année ne sont en aucune manière expliquées. Ceci étant, le document exprime une politique budgétaire surprenante. Pour simplifier l'analyse, on peut dire que pour la période 2016-2020, les recettes de fonctionnement sont planifiées comme stables entre 50,4 et 51,3 M€ et les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 2,4 M€ sur la période 2016-2020 à partir d'une dépense de 45 M€ en 2016.

L'augmentation de 6 % des taxes locales en 2014 a été mise en œuvre pour anticiper les baisses de dotation et les contributions au fonds de péréquation en faisant porter l'essentiel de l'effort demandé sur les contribuables garennois. Cela était votre décision, annoncée seulement une fois les élections municipales passées. Nous avons dénoncé ce déni de démocratie et cette volonté de continuer par ailleurs à recourir aux mêmes pratiques : pas d'emprunt, volume des investissements au même niveau. La cession du foncier disponible vient compléter la démarche. L'excédent de gestion est donc d'environ 2 M€ en 2015.

Au-delà de ce constat habituel, l'évolution programmée est surprenante. Une diminution de l'épargne nette est anticipée progressivement de 5,3 M€ à 2,6 M€ en 2020. L'orientation budgétaire suggérée consiste à ne pas contracter de nouveaux emprunts pour ne pas diminuer l'épargne nette. Pour maintenir un niveau d'investissement à 12 M€ par an jusqu'en 2020 sans nouvel emprunt, la Ville va consommer les deux tiers de son bas de laine estimé à 16,3 M€ fin 2015. Dans un contexte où le taux des emprunts est à un minimum quasi-historique et que l'endettement de la Ville est bas, c'est une option peu logique. Le recours à un emprunt limité serait plus logique. Un emprunt de 10 M€ est tout à fait réaliste, tout en conservant des ratios financiers satisfaisants.

D'ailleurs, le document ne propose qu'un objectif de moyens pour les investissements, 12 M€, sans parler d'objectifs. Il n'y a aucun plan pluriannuel d'investissement. Ce plan pluriannuel d'investissement, qui avait été promis à la Commission régionale des comptes en réponse à leur rapport de 2013, constitue une véritable arlésienne. Le débat de ce soir aurait dû être l'aboutissement de plusieurs mois d'entretiens, de réunions, de débats avec les Garennois pour connaître leurs priorités et leurs capacités à financer les différents projets. D'ailleurs, de plus en plus de villes de toutes tailles associent étroitement leurs habitants en sollicitant leur avis sur les priorités en termes de service, sur les économies les plus justifiées, sur les projets d'investissement prioritaires. J'ai ici un document qui a été distribué à tous les habitants d'une ville dans lequel ils demandent de positionner où ils verraient ces économies sur une échelle de 1 à 4, ce document étant préalable au vote d'un budget 2016. Je pense que, de la même manière que la hausse des impôts locaux a été un hold-up après les élections, ici, on continue de prolonger l'absence de débats en amont des décisions.

Le débat d'orientations budgétaires n'est pas un simple exercice de finances publiques, mais témoigne de choix politiques, de volonté politique. On détermine les politiques économiques, les politiques sociales, les politiques d'aménagement territorial, les politiques culturelles, les politiques éducatives de notre ville. Cela me permet de faire la transition vers une demande qui nous tient à cœur et qui concerne la bonne gestion notre ville. Il s'agit de mettre une vision en œuvre, une vision de contrôle de gestion dans les modalités de communication et de gestion de notre ville. En effet, les Garennois ont besoin de connaître comment sont utilisés les différents services mis à leur disposition. Par exemple, combien de Garennois ont profité de la piscine ? Combien d'étudiants bénéficient de l'aménagement de l'ancienne bibliothèque ? Combien ont visité le Mastaba ? Demain, combien seront allés au spectacle dans le nouveau théâtre ? Ainsi, on pourra vérifier la bonne utilisation des investissements effectués, puis améliorer ou corriger les éventuelles faiblesses constatées.

Un rapport annuel de l'activité garennoise disponible pour tous sur le site Internet de notre Ville, avec un accès bien visible en première page, serait un beau signe de vitalité de la démocratie dans notre ville, à l'image de ce qui se fait par exemple dans la commune voisine de Bois-Colombes. Dans le même esprit de recherche de transparence vis-à-vis de nos concitoyens, je souhaiterais que le prochain budget soit présenté également en comparaison avec les réalisations des années précédentes, plutôt que seulement avec le précédent budget qui, un an après, ne signifie plus rien. C'est comme cela que tout le monde procède : entreprises, collectivités, copropriétés. Pourquoi n'en serait-il pas de même pour les communes et celle de La Garenne en particulier ?

Sur le plan de la méthode, il est indispensable de distinguer les investissements qui génèrent des économies des investissements générant des charges de fonctionnement pour toutes les années futures. Par exemple, le changement d'une chaudière, l'installation d'un éclairage en LED ou l'isolation de bâtiments permettent des économies d'énergie qui rentabiliseront les investissements sur quelques années, tandis que la construction d'un nouveau bâtiment, donc une nouvelle implantation*, entraîne des dépenses de fonctionnement supplémentaires

chaque année pour toujours. Ainsi, il faudrait mettre au point un plan pluriannuel d'économie en parallèle avec le plan pluriannuel d'investissement. Tout cela ne veut pas dire que nous ne voulons pas investir dans des projets d'amélioration des moyens mis à disposition de nos concitoyens, cela veut seulement dire qu'il est indispensable de mesurer les coûts complets d'un investissement, coûts de construction et coûts de fonctionnement, et de comparer aux services rendus aux Garennois.

En ce qui concerne le chapitre intitulé « les principales orientations budgétaires », deux points mériteront une telle approche, à l'opposé de celle qui avait été adoptée par rapport au projet de parking : le projet de cinéma et la sécurité publique à La Garenne réduite ici, dans ce chapitre, à la seule CSU. J'ai ainsi en mémoire la réunion du Comité local de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) du 18 décembre dernier. Je rappelle pour le public qu'il s'agit d'une structure destinée à faire travailler ensemble tous les acteurs concernés par la délinquance ou les incivilités, insistant sur le côté préventif et favorisant l'approche globale des problèmes qui se posent dans ce domaine.

Ce qui est ressorti de cette réunion, à nos yeux, relève de la constatation : une focalisation sur les moyens (nombre de policiers, nombre de voitures de patrouille, nombre de caméras par exemple) plutôt que sur les objectifs, des présentations de chiffres sans lien précis avec des actions passées ou à venir, aucune intervention sur le cadre*, la composition et les objectifs des groupes de travail qui devaient suivre, peu de perspectives intercommunales. Le compte rendu, d'ailleurs, n'a toujours pas été diffusé et les groupes de travail toujours pas constitués.

Nous proposons par ailleurs que la considération donnée au vélo dans La Garenne soit plus forte. Depuis septembre 2010, nous avons souligné les points dangereux identifiés, les zones aménagées pour assurer la sécurité des cyclistes. Malheureusement, aucune piste cyclable viable n'a été réalisée sur la commune. Celles réalisées sur l'avenue du Général de Gaulle ont été l'œuvre du Conseil général et les cyclistes risquent la collision à chaque feu tricolore, puisque la voie cyclable disparaît à ces endroits. À partir des diagnostics déjà réalisés, nous souhaitons donc aménager au plus vite les zones dangereuses et prévoir un plan sur plusieurs années permettant de rendre notre commune moins risquée pour nos cyclistes.

Nous sommes prêts à contribuer positivement à toutes ces démarches, que ce soit le cinéma, les vélos ou la sécurité publique, faut-il encore qu'une volonté de travailler ensemble soit favorisée par vous, Monsieur le Maire. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway, pour cet exposé balancé comme d'habitude.

Nous allons passer la parole à Mme Courty.

Mme Courty

Nous proposons de le faire à deux voix.

M. le Maire

Sans problème, bien sûr.

Mme Courty

En apportant dans un premier temps une critique sur les documents et Pierre engagera davantage sur les sujets opérationnels.

Sur le fond, nous allons apporter trois critiques sur le document, un document dont l'élaboration cette année est beaucoup moins étoffée, fournie, argumentée et étayée que d'habitude. Le document d'orientations budgétaires est un document précieux. Certes, un contexte d'imprévisibilité existe avec la mise en place de la MGP et des EPT. Néanmoins, il est difficile de croire que la réforme territoriale bloque à ce point les prévisions et les perspectives de la Ville aujourd'hui.

La seconde critique du document montre qu'encore une fois, la Ville semble davantage subir que construire son avenir et, avec elle, son budget. De manière récurrente, le document observe une dénonciation des politiques nationales comme des entraves, alors que les politiques évoquées sont des objectifs majeurs : le redressement des comptes publics, qui est douloureux pour l'État comme pour les collectivités, et la péréquation qui vise à une plus grande solidarité entre les territoires et à plus de justice sociale.

Troisième critique : le document présente une absence de projets structurants pour la commune, sinon la sécurité qui semble représenter le seul axe continu et élaboré sur la durée. Nous regrettons l'absence de projets de mandat sur la période 2014-2020 qui inscriraient la ville dans une perspective pluriannuelle. La prudence affichée de la Ville semble conditionner l'investissement à des objectifs d'emprunts faibles ou encore à l'obtention de crédits de financement extra-communaux.

À la prudence, nous appelons à davantage de volontarisme et de vision politique pour la commune. Si nous soutenons les actions et les efforts d'équilibre des budgets de fonctionnement, l'investissement, à une époque de mutation importante où le vivre ensemble, l'écologie et les numériques représentent des enjeux majeurs, la mutation à laquelle les villes doivent contribuer aussi pour soutenir l'activité nationale, ne peut pas se limiter à une gestion des affaires courantes telles que la rénovation des rues ou encore les travaux d'aménagement du centre-ville.

M. le Maire

Merci, Madame.

Je vous en prie.

M. Duclos

Nous tiendrons notre temps de 15 minutes.

J'ai une intervention en quatre points. Ma première remarque porte sur les investissements. Nous demandons que priorité soit donnée à la transition écologique. Je me souviens d'une phrase du Président Jacques Chirac que je vais citer : « La planète est en flamme et nous

regardons ailleurs ». C'est un peu l'impression que j'ai à la lecture de la liste des projets d'investissement : pas d'études, pas de transition sur la transition énergétique, rien à notre connaissance de la rénovation énergétique des bâtiments. C'est pourtant une obligation légale pour 2030. Ces investissements pourraient même pour certains être rentables à un horizon de 10 ans. Alors, pourquoi attendre ? Je pourrais faire une même remarque sur la rénovation thermique du parc privé, même si on peut penser qu'il s'agit d'une action qui doit être globalisée entre communes, d'une action qui serait accompagnée au niveau des territoires.

Mon deuxième point est, comme le soulignait mon collègue, d'être prudent sur les investissements. Je souhaiterais rappeler notre opposition à certains investissements qui ne représentent pas pour nous la priorité du moment et qui permettraient ainsi de dégager des moyens financiers : le refus du parking, car au-delà de tous les arguments échangés sur la viabilité du projet, nous pensons qu'il faut rompre avec une priorité à la voiture et donner, comme le rappelait Christophe Conway, plus d'importance au vélo dans la ville.

J'exprime aussi le refus que j'ai déjà dit d'une rénovation coûteuse de la place de la Liberté et de la place de la Gare. Sur ces points, des investissements sont certainement nécessaires, encore que je ne suis pas sûr que ce soit une priorité, en tout cas des investissements plus mesurés, mieux dimensionnés, moins de prestige en bref.

Sur le cinéma, l'annonce de l'étude d'une salle est une surprise. Le besoin existe certainement, mais la salle médiathèque permet déjà des projections de films. Pourquoi ne pas l'utiliser dans un premier temps, le temps de trouver un public fidèle ? Bref, nous sommes très dubitatifs sur ce sujet et attendons de voir la proposition.

En troisième point, j'ai quelques demandes d'éclaircissement. En effet, j'ai bien noté l'absence de plan pluriannuel d'investissement. C'est une pratique habituelle dans les entreprises, donc c'est assez curieux de ne pas le voir au niveau d'une mairie. Le deuxième point concernant l'acquisition de l'immeuble de la CPAM, je ne veux évidemment pas remettre en cause cet achat, mais quel est le but ? Qu'envisagez-vous de faire de ce bâtiment ? Cela permettra-t-il une rénovation de la Maison des clubs ou d'Estienne d'Orves juste à côté ? Sur les travaux de la piscine, là aussi, peut-on avoir le détail de ce qui est prévu ?

Mon quatrième point concerne les orientations budgétaires. Je souhaiterais, suite à mon intervention en début de séance, que soit prévu, si nécessaire, un audit indépendant contrôlant l'état du terrain de l'ancienne usine de Chimicolor après les opérations de dépollution. Ensuite, sur les orientations budgétaires, pour reprendre les termes, nous maintiendrons une vigilance sur l'équilibre financier de la programmation du théâtre. Certes, il faut que le théâtre trouve son public – nous en sommes à la deuxième année –, mais je pense qu'il faut rester vigilants sur ce point.

Cette vigilance, nous souhaitons l'avoir sur d'autres activités. Je rejoins ici les propos de Christophe Conway qui l'a dit avec d'autres mots. Pour cela, les informations de base ne sont pas fournies. Par exemple, sur l'expérience des séjours linguistiques, je ne doute pas que l'évaluation soit positive, mais pour en discuter et décider sur des bases plus objectives, il faudrait pouvoir mettre en regard d'un côté le montant de l'effort de la mairie, et de l'autre, le nombre de personnes concernées. Toutes ces questions seront reprises évidemment au moment du débat budgétaire. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci infiniment.

Madame Naturel, vous avez la parole.

M^{lle} Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

J'aurais tout d'abord quelques questions concrètes par rapport au rapport, avant de faire une déclaration. Concernant les nouvelles entreprises installées en 2015 place de Belgique et le long du boulevard National, pouvez-vous faire un point du taux d'occupation à ce jour de ces nouveaux bureaux et à quelles entreprises ils sont alloués ? Concernant l'immeuble place de la Gare des Vallées, avez-vous des nouvelles sur les évolutions des procédures de relogement des familles ? Concernant le réaménagement du marché des Vallées, je n'ai pas vu de point dans ce rapport. Où en est-on sur ce projet ? Dernier point, sur le projet de construction d'un cinéma, il me semblait que votre majorité avait abandonné l'idée de sa construction. Je me demandais quelles en étaient les raisons. Pouvez-vous faire un point sur l'évolution de cette question ?

Dans le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires, vous consacrez la majeure partie aux choix gouvernementaux pour répondre au dogme de la réduction de la dette érigée comme principe immuable par une Europe libérale, qui met fortement et injustement à contribution les collectivités territoriales. Le Gouvernement, en se focalisant sur la réduction des dépenses publiques et non sur de nouvelles recettes possibles, contribue à aggraver la situation de notre pays. Une autre politique est nécessaire par la défense et le développement du service public pour répondre aux besoins des habitants.

Ne soyons pas dupes. Au-delà d'une légère contestation de M. le Maire, je rappelle que votre famille politique exigerait bien plus d'austérité si elle était au pouvoir. M. Fillon et M. Sarkozy réclamaient, non pas 50 Md€ d'économies sur les dépenses publiques, mais respectivement 100 Md€ et 150 Md€. Force est de constater ce soir que la majorité municipale répond bien aux injonctions de la droite en continuant d'imposer aux contribuables garennois une cure d'austérité par une politique de réduction des services publics, par le gel des subventions allouées aux associations, par une baisse des investissements, notamment en faveur du logement social et le report de l'achat de la CPAM qui, de mémoire, était destiné à la construction de logement social – pourtant, les Garennois en ont bien besoin –, et par une politique d'optimisation du personnel communal, alors que le statut et les conditions de travail des fonctionnaires sont la garantie d'un service public rendu aux Garennois de qualité. Ils doivent pouvoir exercer leur mission dans la sérénité.

Pourtant, il est clair qu'au lieu de sauvegarder les services de proximité et les gens chargés de les faire vivre, le choix politique de la majorité est bien de continuer à investir dans un système de vidéosurveillance onéreux favorable à un affichage électoraliste et à l'ouverture de marchés juteux au détriment des finances de notre ville et de ses contribuables, une politique sécuritaire d'une flagrante

inefficacité contre la délinquance, comme en témoignent de nombreux Garennois lors des conseils de quartier. Alors que la précarité et le chômage augmentent dans notre pays et que nos concitoyens...

(Discussions dans la salle.)

Je peux continuer ? Merci.

Alors que la précarité et le chômage augmentent dans notre pays et que nos concitoyens connaissent de plus en plus de difficultés sociales et voient leur pouvoir d'achat diminuer, vous faites le choix scandaleux d'alourdir les charges financières des Garennois, comme en élargissant le stationnement payant en surface sur la ZAC des Champs-Philippe, avant même de mettre en place une tarification spéciale pour ces mêmes résidents. Nous ne disposons toujours pas de données précises sur ce point.

M. Hervo

C'est faux.

M^{lle} Naturel

Rien dans le tarif 2016. Si j'ai tort, donnez-moi les données précises.

M. Hervo

En comité de quartier...

M. le Maire

N'interrompez pas Mme Naturel.

M^{lle} Naturel

C'est une décision injuste qui pousse les Garennois – s'il y a eu des modifications, elles arrivent tard – à subir des charges supplémentaires en les incitant à louer un parking souterrain et ainsi voir leur taxe d'habitation augmenter aux risques de mettre les familles les plus modestes en danger financièrement.

Pour conclure, votre politique d'austérité ressemble étrangement à la politique du Gouvernement. Pour nos concitoyens, c'est une double peine, mais nous verrons les conséquences pour les Garennois lors du budget 2016. Les communes interviennent dans bien des domaines dans la vie quotidienne, au plus près des populations. Les priver ainsi de moyens est catastrophique pour l'avenir de notre pays et de notre ville. Alors que le chômage et la précarité augmentent, notre Ville a le devoir d'accompagner au mieux et de protéger ses concitoyens face aux difficultés grandissantes et de jouer le rôle de rempart social. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci beaucoup, Madame Naturel.

Je vous remercie pour votre exposé extrêmement modéré et raisonnable. J'ai bien fait de garder votre discours pour la fin et je pense que personne ne le regrette.

Le débat d'orientations budgétaires est terminé. Les questions que vous venez de poser à M. Ballin trouveront une réponse lors du débat budgétaire lui-même et lors de la commission des finances sans aucun doute. Merci infiniment.

Il n'y a pas de vote, comme vous le savez.

Le point suivant est un point absolument fondamental. Il s'agit de la fixation du tarif de la cafétéria. Je passe la parole à M. Perrée.

Direction des Ressources Humaines

2.2 - Personnel communal – Fixation du tarif de la cafétéria

M. Perrée

Il faudrait augmenter le prix d'1 centime le prix du repas à la cafétéria. Je suppose que tout le monde va être d'accord sur ce point. Il faut être en correspondance avec ce que nous demande l'Urssaf.

M. le Maire

On passe de 2,34 € à 2,35 € pour le tarif à la cafétéria.

Y a-t-il des oppositions, des remarques et ou questions à cette augmentation ? Madame Naturel, ce n'est pas trop cher ? Très bien. J'interprète votre silence comme un soutien inconditionnel à M. Perrée et, au nom de M. Perrée, je vous remercie.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Merci pour le centime de M. Perrée.

III - Pôle Services Techniques

Aménagement urbain

3.1 - ZAC des Champs-Philippe - propriété sise 14 rue des Bleuets à La Garenne-Colombes - (Monsieur et Madame Barre) - traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation pour la parcelle B n°412 à usage de voirie

M. le Maire

M. Hervo va vous parler d'un traité d'adhésion à l'ordonnance d'expropriation. Monsieur Hervo, vous avez la parole.

M. Hervo

Merci, Monsieur le Maire.

Le titre est plus long que le sujet. Il s'agit simplement d'acquérir à l'amiable, 14 rue des Bleuets, la partie du terrain des Bleuets, qui est privée et qui correspond à cette propriété. C'est un achat d'une surface sol de 24 m² pour 20 800 €, conforme à l'estimation des domaines.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Monsieur Hervo, toujours les Champs-Philippe.

3.2 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition d'un pavillon sis 5 rue Pasteur, cadastré section D numéro 155, appartenant à Monsieur et Madame Suntoo

M. Hervo

Une question guère plus complexe. Il s'agit d'une acquisition à l'amiable d'une propriété située au 5 de la rue Pasteur, c'est-à-dire dans la petite impasse qui est pratiquement à l'angle du boulevard National. Une acquisition à l'amiable de la propriété de M. et Mme Suntoo après des échanges qui ont duré assez longtemps, je ne sais plus pourquoi d'ailleurs. Finalement, après un premier contact en 2012, nous sommes arrivés à un accord sur le prix, correspondant également à l'estimation de France Domaine, pour un montant de 540 000 €, toutes clauses ou préjudices confondus. Je vous demande d'approuver cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à signer les actes correspondants.

M. le Maire

Avez-vous des questions à M. Hervo ? Pas de question.

Nous allons donc passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Le point suivant, il s'agit de Mme Paillard, concernant le boulevard de la République.

Urbanisme

3.3 - Acquisition d'un appartement et d'une cave (lot 6) sis 14bis boulevard de la République appartenant à Madame Hérault

Mme Paillard

Merci, Monsieur le Maire.

L'affaire est également très simple. Afin de mener à bien notre politique en matière de logements sociaux, nous proposons d'acquérir un appartement dans l'immeuble situé au 14 bis boulevard de la République, immeuble dans lequel la Ville est déjà propriétaire de 8 lots de copropriété sur les 29 existants. La propriétaire s'est rapprochée de nous afin d'engager une acquisition à l'amiable de 60 000 €, ce que nous avons accepté. Je vous demande ce soir d'approuver l'acquisition à l'amiable dans les conditions qui viennent d'être décrites.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions, des remarques ? Pas de question, pas de remarque.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci, donc acquisition de cet appartement.

Je passe la parole à Mme Luciot concernant le Syndicat d'études Vélib' Métropole.

Voirie, propreté, espaces verts

3.4 - Création d'un syndicat mixte ouvert dénommé « Syndicat d'Études Vélib' Métropole » : adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes, approbation du projet de statuts et désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant

Mme Luciot

Mes chers collègues, l'objet de la délibération porte sur la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Syndicat d'études Vélib' Métropole, l'adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes, l'approbation du projet de statuts et la désignation d'un représentant de la Ville à ce syndicat.

Le plan de déplacements urbains d'Ile-de-France a pour mission de fixer les objectifs et le cadre des politiques de déplacement en Ile-de-France des personnes et des biens. Ce plan prévoit d'ici 2020 une croissance de 10 % des déplacements dits actifs, soit à pied ou à vélo. C'est dans ce cadre que la Ville de La Garenne-Colombes souhaite affirmer sa volonté de développer l'usage du vélo, permettant ainsi de diversifier l'offre de déplacement pour les Garennois.

Le contrat avec le gestionnaire historique de l'offre Vélib' venant à échéance en 2017, la Ville de Paris a souhaité mener une réflexion afin d'élargir le périmètre géographique actuel Vélib' et améliorer l'offre actuellement proposée. La Ville de Paris a ainsi confié une étude de prospective. Cette étude a permis d'identifier un périmètre d'une cinquantaine de kilomètres de la Petite Couronne. La Garenne-Colombes fait partie de ce périmètre identifié. Comme vous l'aurez bien compris, La Garenne-Colombes a ainsi l'opportunité de contribuer au développement de ce service dont la portée métropolitaine est indéniable.

L'adhésion de ce syndicat n'engage en rien l'adhésion de La Garenne-Colombes au futur service Vélib'. La Ville de Paris prend également en charge le financement du budget du syndicat estimé à 1,1 M€ pour l'année 2016. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir demander à M. le Préfet de la région Ile-de-France d'autoriser la création d'un syndicat mixte ouvert dénommé Syndicat d'études Vélib' Métropole, d'autoriser l'adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes à ce syndicat, d'approuver le projet de statuts qui sont consultables en mairie, de dire que M. le Maire est mandaté pour accomplir, en relation avec les services de l'État, toutes les démarches nécessaires à la création du Syndicat d'études Vélib' Métropole et de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Ville de La Garenne-Colombes au comité syndical du syndicat. Je vous remercie.

M. le Maire

Bravo. Merci, Madame Luciot.

Avez-vous des questions à Mme Luciot ?

Madame, je vous en prie.

M^{lle} Naturel

Merci, Monsieur le Maire.

À la lecture de la délibération de cette future adhésion de la Ville de La Garenne-Colombes au syndicat mixte d'études Vélib' Métropole, nous pourrions peut-être enfin profiter bientôt des joies du Vélib'. Nos concitoyens attendent ce moment avec impatience et grâce au renouvellement du contrat actuel en 2017, il est souhaitable que ce service puisse enfin arriver dans notre ville. Face aux enjeux climatiques, il est urgent de changer nos habitudes de transport, et le vélo a beaucoup d'atouts, entre autres pour la santé, l'environnement, mais aussi pour le renforcement du commerce de proximité, pour l'amélioration du cadre de vie et de la circulation. Surtout, le vélo reste le transport le plus abordable.

Bref, vous l'aurez compris, je serai favorable à cette délibération, mais si nous voulons clairement atteindre les objectifs importants d'une croissance de 10 % des déplacements en mode actif (vélo et marche), adhérer dans un futur proche à ce service Vélib' n'est qu'un premier pas. Il faut rester vigilant à ce qu'elle soit accompagnée d'une politique volontariste de part de la municipalité pour accompagner un changement d'habitudes de mobilité des Garennois qui souhaitent un changement d'habitudes durable. Cela implique de créer des opportunités d'expérimentation de ces nouveaux types de déplacement afin de lever les doutes et les opinions négatives concernant l'utilisation du vélo, par exemple. Il faudrait continuer de lutter pour la création d'un schéma cohérent de pistes cyclables à La Garenne-Colombes, de réfléchir à la mise en place d'une signalétique pour les piétons et les vélos, de réfléchir également à l'installation de cédez-le-passage aux feux pour les vélos lorsque la configuration le permet, tout cela afin de fluidifier la circulation et de sécuriser la route.

Par ailleurs, je continue d'émettre la proposition qu'il faut créer un atelier municipal de réparation de vélos et des ateliers pédagogiques en direction de la jeunesse afin de les familiariser dès leur plus jeune âge. Pour toutes ces raisons, je vous invite à ce qu'une commission ait lieu très prochainement dans les semaines à suivre et à impliquer les Garennois dans cette transformation pour impacter leur vie quotidienne dans leur principe de déplacement. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Merci.

Je reviens sur cette présentation par rapport au débat d'orientations budgétaires. Vous l'avez compris, c'est un des points de développement qui répond à beaucoup d'enjeux actuels, que ce soit en termes d'économie de déplacement, de pollution de l'air, de santé

dans les déplacements, faut-il encore que la ville soit une ville amicale vis-à-vis des vélos. Je renouvelle ma proposition de collaboration dans la commission mixte sécurité-voirie, de manière à ce que ce point soit abordé tranquillement et suffisamment en amont de ce projet de Vélib' pour que, dès maintenant, on puisse circuler en sécurité et qu'il y ait une coexistence pacifique des automobiles, des vélos et, n'oublions pas, des piétons. Je vous remercie.

M. le Maire

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres observations ? Pas d'autres questions.

Madame Luciot, je me réjouis de cette proposition. Nous avons pris l'engagement, il y a 2 ans, devant les Garennois, d'étudier la possibilité de l'arrivée du Vélib' à La Garenne-Colombes, ce que nous allons faire à travers ce syndicat. Je mets en avant l'intérêt de recevoir une telle opération plutôt que les difficultés qui pourraient survenir. Ne boudons pas notre plaisir, et après, voyons aussi les résultats de l'étude. Il faut évidemment que l'étude trouve un équilibre à la fois technique et financier.

J'ajoute que le Vélib', quand vous regardez les dossiers, souffre actuellement d'une part très importante de dégradation, c'est-à-dire que sur 100 Vélib', chaque année, mis en circulation, environ 100 sont volés à un moment ou un autre de l'année. Certes, ils sont retrouvés dans la quasi-majorité des cas, dans 91 % des cas, mais il n'en reste pas moins que le Vélib' est victime à la fois de vol et à la fois de dégradation, puisque je crois que le chiffre est que 24 ou 27 % des Vélib' sont irrémédiablement dégradés chaque année par fait de vandalisme. Nous devons aussi prendre en compte cet ensauvagement de la société qui conduit à ce que les intérêts particuliers passent avant l'intérêt collectif. Tout cela sera à étudier.

Nous devons, dans le cadre de cette délibération, désigner un titulaire et un suppléant pour nous représenter à ce syndicat d'études. Comme Mme Luciot souffre d'une très grande modestie, elle n'a pas déclaré qu'elle serait elle-même candidate, mais je présente sa candidature comme titulaire. Comme suppléant, je propose Jean-François Dransart.

Y a-t-il un autre candidat titulaire ou un autre candidat suppléant ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je demande la parole.

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Par rapport aux Vélib', et j'aimerais bien que vous prononciez là-dessus, vous vous êtes prononcé sur le système même du Vélib', mais vous ne vous êtes pas prononcé sur le fait d'accroître ou de mettre en place les moyens de circuler librement à vélo, que ce soit les Vélib' ou les autres. Pouvez-vous confirmer cette orientation en prévision de l'arrivée des Vélib' à La Garenne-Colombes ?

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez une vision un peu manichéenne de la vie politique. D'un côté, il y a ceux qui sont favorables au vélo, c'est-à-dire vous essentiellement, dans votre discours...

M. Conway

Non.

M. le Maire

... et il y a les autres qui sont opposés, en tout cas qui sont (*inaudible**), c'est-à-dire assez souvent nous dans votre discours. Au fond, je vous demande simplement de réfléchir à deux ou trois éléments. La multiplication des zones à circulation à vitesse lente, les zones dites de rencontre entre les piétons et les différents véhicules sont des événements qui favorisent le vélo à La Garenne-Colombes. J'entends bien que l'on peut toujours faire des efforts, mais une fois, dans ma vie de Maire, si j'entends M. Conway dire que ce que nous faisons n'est pas totalement absurde ni complètement négatif, y compris pour le vélo, cela me ferait un petit plaisir. Si vous pouviez un jour nous gratifier d'un microcompliment, je crois que personne n'en souffrirait ici.

M. Conway

Bravo pour les zones 30 et les zones 20.

M. le Maire

Vous voyez, ce n'est pas trop dur.

M. Conway

Mais ces doubles sens vélo sont dangereux s'ils ne sont pas correctement signalés. Nous demandons l'aménagement de ces zones 30 et de ces zones 20. Non seulement cette signalisation bénéficierait aux vélos, mais elle bénéficierait aussi aux piétons qui, en traversant, en l'absence de signalisation, n'ont pas le réflexe de regarder dans le sens contraire. C'est un aménagement que nous demandons. En collaboration avec Jean-François Dransart et Isabelle Caullery, nous faisons des propositions, des diagnostics sur notre site.

Vous avez le compliment, mais j'attends le micro-encouragement.

M. le Maire

Cher Monsieur Conway, cela fait des années que nous y travaillons. Nous avons amélioré les choses, certes sûrement imparfaitement, et nous continuerons, si c'est cela que vous voulez entendre, à travailler dans ce sens.

Je proposais la candidature de Mme Luciot et de M. Dransart.

Y a-t-il d'autres candidats pour nous représenter à ce nouveau Syndicat d'études Vélib' Métropole ? Pas d'autres candidats.

Personne ne s'oppose à un vote à main levée ? Je vous remercie.

Je propose la candidature de Mme Luciot comme titulaire.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

Toutes mes félicitations, Madame Luciot.

Comme suppléant, M. Dransart.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Toutes mes félicitations, Monsieur Dransart.

Voilà une chose qui est faite. Je dois aussi vous demander de voter formellement sur l'adhésion de la Ville, puisque nous devons adhérer à un syndicat. Je vous ai fait désigner les représentants sans que nous adhérions. C'est l'adhésion de la Ville de La Garenne et l'approbation du projet de statuts.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie, cela est voté.

IV - Divers

4.1 - Décisions

N°2015-409 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours de ski/snowboard pour les 6-12 ans et les 13-17 ans, en Savoie, pendant les vacances d'hiver 2016

N°2015-410 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de changes complets à usage unique pour les crèches et la halte-garderie de la commune de La Garenne-Colombes

N°2015-411 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison de papier de reprographie et d'impression pour les besoins du groupement de commandes composé de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale

N°2015-412 : Convention de partenariat relative à la mise à disposition, à titre gracieux, d'emplacements sur le domaine privé de la Ville en vue de la mise en place de deux bornes de recyclage textile

N°2015-413 : Contrat avec Monsieur Vincent Brunot relatif à la programmation d'ateliers d'illustration prévus les mardis 19 janvier, 2 février, 15 mars, 12 avril, 17 mai 2016 à la médiathèque municipale

N°2015-414 : Contrat avec Madame Agnès Decourchelle relatif à la programmation d'ateliers d'illustration prévus les samedis 30 janvier, 13 février, 19 mars, 9 avril, 28 mai 2016 à la médiathèque municipale

N°2015-415 : Contrat avec l'association du Conservatoire de Musique de Villiers-le-Bel relatif à l'organisation de deux animations musicales prévues le lundi 14 décembre 2015 pour les écoles élémentaires Sagot Voltaire et Jean Jerphanion

N°2015-416 : Contrat avec Madame Alison Harris de l'Ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 11 décembre 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2015-417 : Contrat avec Madame Ilona Lockhart de l'Ensemble Tias relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 11 décembre 2015 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes

N°2015-418 : Contrat avec l'association Art de Vivre en Brie relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 10 janvier 2016 au Théâtre de La Garenne

N°2015-419 : Contrat avec Sudden Théâtre relatif à la programmation d'un spectacle pour enfants prévu le 10 janvier 2016 à l'auditorium de la médiathèque municipale

N°2015-420 : Contrat avec JMD Production relatif à l'organisation d'une pièce de Théâtre prévue le mardi 5 janvier 2016 au Théâtre de La Garenne

N°2015-421 : Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'un camion nacelle d'occasion pour la Ville de La Garenne-Colombes

N°2015-422 : Contrat de maintenance OPERIS pour le progiciel « Le Livre Foncier » - contrat numéro 201500143

N°2015-423 : Avenant n°1 au marché à procédure adaptée relatif à maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux tous corps d'état

N°2015-424 : Avenant n°2 au marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'une crèche de 700 m² de SHON et sa cour de 180 m² dans la ZAC des Champs-Philippe

N°2015-425 : Avenant n°2 au marché à procédure adaptée relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement intérieur d'une crèche de 700 m² de SHON et sa cour de 180 m² dans la ZAC des Champs-Philippe

- N°2015-426 : Avenant n°1 à l'appel d'offres ouvert n°AOO/2011/04 « infogérance des systèmes réseaux de la commune de La Garenne-Colombes »
- N°2015-427 : Contrat avec l'association Musique Passion Création relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 27 janvier 2016 à la médiathèque municipale
- N°2015-428 : Contrat d'assistance et de maintenance du logiciel Maestro V5
- N°2015-429 : Contrat de concession du droit d'utilisation et de maintenance des progiciels CourierLogik et Protocolelogik
- N°2015-430 : Contrat de maintenance du logiciel Pelehas de la société AFI
- N°2015-431 : Attribution de la concession funéraire n° 18383
- N°2015-432 : Attribution de la concession funéraire n° 18426
- N°2015-433 : Attribution de la concession funéraire n° 18427
- N°2015-434 : Attribution de la concession funéraire n° 18428
- N°2015-435 : Attribution de la concession funéraire n° 18429
- N°2015-436 : Attribution de la concession funéraire n° 18430
- N°2015-437 : Attribution de la concession funéraire n° 18431
- N°2015-438 : Attribution de la concession funéraire n° 18432
- N°2015-439 : Attribution de la concession funéraire n° 18433
- N°2015-440 : Attribution de la concession funéraire n° 18434
- N°2015-441 : Attribution de la concession funéraire n° 18435
- N°2015-442 : Attribution de la concession funéraire n° 18436
- N°2015-443 : Attribution de la concession funéraire n° 18437
- N°2015-444 : Attribution de la concession funéraire n° 18440
- N°2015-445 : Attribution de la concession funéraire n° 18441
- N°2015-446 : Attribution de la concession funéraire n° 18442
- N°2015-447 : Attribution de la concession funéraire n° 18443
- N°2015-448 : Attribution de la concession funéraire n° 18444
- N°2015-449 : Attribution de la concession funéraire n° 18445
- N°2015-450 : Attribution de la concession funéraire n° 18446
- N°2015-451 : Attribution de la concession funéraire n° 18439
- N°2015-452 : Attribution de la concession funéraire n° 18438
- N°2015-453 : Marché à procédure adaptée relatif à la préparation, l'abattage, l'essouchage, la fourniture et la plantation d'arbres
- N°2015-454 : Modification de la régie de recettes et d'avances scolaires, périscolaires et extrascolaires
- N°2016-001 : Contrat avec l'association Science et Enfance relatif à la programmation de deux ateliers prévus le samedi 23 janvier 2016 à la médiathèque municipale dans le cadre de la manifestation départementale « la science se livre »
- N°2016-002 : Contrat avec la SARL Lightprod relatif à la prestation de disc-jockey prévue le 15 janvier 2016 lors de la réception des vœux au personnel communal
- N°2016-003 : Contrat avec l'association Connaissance de l'Art Contemporain relatif à l'organisation d'un cycle de conférences sur l'art contemporain prévues au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes de janvier à mai 2016
- N°2016-004 : Contrat avec la Compagnie de l'Essaim relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 15 janvier 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2016-005 : Contrat avec l'association Art au Centre relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 19 février 2016 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes
- N°2016-006 : Marché à procédure adaptée relatif au service de traiteur pour la réception des vœux du Maire de La Garenne-Colombes au personnel communal
- N°2016-007 : Marché à procédure adaptée relatif à l'entretien des réseaux de ventilation des buanderies et des cuisines des bâtiments communaux

- N°2016-008 : Contrat avec l'Association Musicale Internationale relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 10 février 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-009 : Attribution de la concession funéraire n° 18428
- N°2016-010 : Contrat avec l'association Swing Era relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 19 mars 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-011 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'association Aide aux Orphelins Garennois
- N°2016-012 : Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 18 mars 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-013 : Contrat avec la SAS Atelier Théâtre Actuel relatif à l'organisation d'une pièce de Théâtre prévue le samedi 13 février 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-014 : Contrat avec la SARL Mac Productions relatif à la programmation d'un concert de jazz prévu le vendredi 5 février 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-015 : Convention avec le Conseil Départemental de l'accès au droit relative à la mise à disposition de la médiathèque municipale, à titre gratuit, le mardi 8 mars 2016
- N°2016-016 : Contrat avec Monsieur Bernard Trout relatif à la programmation d'un cycle de conférences débats prévues à la médiathèque municipale dans le cadre du cycle ciné-club
- N°2016-017 : Contrat avec Monsieur Raymond Glatard relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 4 février 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-018 : Contrat avec Monsieur Paul-André Gaye relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 4 février 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-019 : Contrat avec la Compagnie Les Petits Cailloux relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 2 mars 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-020 : Contrat avec l'association Carambolage Production relatif à l'organisation d'un spectacle musical prévu le dimanche 6 mars 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-021 : Convention d'occupation précaire pour une partie de terrain sis 77 rue Bonnin à intervenir avec l'entreprise Eiffage Construction Résidentiel
- N°2016-022 : Contrat avec la SARL Achille Tonic Productions relatif à l'organisation d'une pièce de Théâtre prévue le samedi 23 janvier 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-023 : Contrat avec l'association « Drapeau Blanc » relatif à la programmation d'ateliers « découverte du Mali » prévus à l'école élémentaire André-Marsault dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires
- N°2016-024 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Club Agora Paris 50 de La Garenne-Colombes
- N°2016-025 : Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'association Olympic Garennois Natation
- N°2016-026 : Convention d'objectif et de moyen pour une préparation au mariage civil à intervenir avec la Commune de La Garenne-Colombes, l'association CAP Mariage et la Chambre des Notaires des Hauts-de-Seine
- N°2016-027 : Convention relative à la mise à disposition du Domaine Foucher de Careil, centre de vacances de la Ville de La Garenne-Colombes situé à Houlgate, à titre onéreux, en faveur du Conservatoire de Musique de La Garenne-Colombes
- N°2016-028 : Contrat avec la compagnie Théâtre de la Lune relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le jeudi 25 février 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-029 : Contrat avec la SASU « Orange Bleue Conseil » relatif à la programmation d'une conférence prévue le mardi 9 février 2016 à la médiathèque municipale dans le cadre de la manifestation départementale « La science se livre »
- N°2016-030 : Contrat avec l'association Compagnie Grand Théâtre relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 16 mars 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-031 : Contrat avec l'association « Venez Danser » relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 27 mars 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-032 : Contrat avec la SARL Spectacles en Liberté relatif à l'organisation d'un thé dansant prévu le dimanche 24 avril au Théâtre de La Garenne
- N°2016-033 : Contrat avec l'association Sic Transit relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 24 février 2016 à la médiathèque municipale

- N°2016-034 : Contrat avec l'Ensemble Orchestral des Hauts-de-Seine relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 24 mars 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-035 : Contrat avec l'entreprise Scène et Public relatif à la pièce de théâtre prévue le vendredi 25 mars 2016 à la médiathèque municipale
- N°2016-036 : Convention de partenariat avec l'association à suivre relatif à l'organisation de visites privées du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, prévues les vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 février 2016
- N°2016-037 : Contrat avec la Société de mathématiques appliquées et de sciences humaines « Smash » relatif à la programmation d'une conférence prévue le mardi 9 février 2016 à la médiathèque municipale dans le cadre de la manifestation départementale « la science se livre »
- N°2016-038 : Contrat avec Monsieur Diederik Suys relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 14 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-039 : Contrat avec Monsieur Pierre Martel relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 14 avril 2016 au Théâtre de la Garenne
- N°2016-040 : Contrat avec Madame Lise Martel relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 14 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-041 : Contrat avec Madame Sophie Martel relatif à l'organisation d'un concert prévu le jeudi 14 avril 2016 au Théâtre de La Garenne
- N°2016-042 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque, en faveur de Madame Eyva Nicot
- N°2016-043 : Marché à procédure adaptée relatif à la réalisation d'analyses bactériologiques alimentaires et de surfaces au centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate (Calvados)

M. le Maire

Le point suivant est le point lié aux décisions dites du Maire. Je ne parle pas à la troisième personne, c'est ainsi que c'est présenté dans le dossier. Je vous ai rendu compte des décisions prises en application de l'article 2122-22 du CGCT et je voulais savoir si vous aviez des questions, puisque vous avez la liste des décisions prises. Si je pouvais y répondre ou essayer d'y répondre, ce serait avec plaisir.

Monsieur Campion, je vous en prie. Si vous pouvez me donner le numéro ?

M. Campion

J'ai deux types de questions sur les 410 et 411. Les marchés à procédure adaptée sont un des leviers qu'a la mairie pour relativement librement favoriser certaines politiques d'achat. J'aurais voulu savoir sur quel rationnel étaient basés les critères d'attribution. En particulier, j'étais assez surpris de voir que l'environnement ne compte que pour 5 % pour le papier, ce qui me paraît relativement étonnant compte tenu des pratiques habituelles. C'était la première question.

La deuxième question était sur le 412, pour savoir si vous comptiez, comme c'est écrit dans la convention, demander un bilan sur les quantités de textiles récoltées et si la Ville comptait quand même demander les bilans d'action de cette association, avec ces textiles, en sachant que dans la convention, je ne l'ai pas trouvé ? Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Je vous en prie. Sur les 410 et 411, je ne vous cache pas que la fourniture de change complet à usage unique pour les crèches, c'est-à-dire les couches, les critères dans les marchés sont fixés différemment d'un marché à l'autre. Il n'y a pas de politique générale de fixer tel ou tel critère à tel pourcentage. En l'occurrence, en tant que Maire, j'ai toujours veillé à ne pas participer moi-même aux commissions d'appels d'offres pour diverses raisons liées à une pratique politique que je crois plus tranquille. Je répondrai précisément à cette question sur ce marché, laissez-moi regarder.

Sur le deuxième point, il s'agit de la mise en place des grandes bornes dans lesquelles on dépose des vêtements. Nous avons une première expérience un peu compliquée avec la Croix-Rouge il y a quelques années, où il y avait eu une sorte de vandalisme des bornes en question, y compris des enfants qui étaient entrés à l'intérieur. Ce n'était pas terrible. Nous avons décidé de réfléchir à la mise en place de bornes avec Emmaüs. C'est une société...

Un membre de l'Administration

Une association.

M. le Maire

C'est une association internationalement connue qui travaille déjà avec La Garenne-Colombes dans le cadre des fêtes de La Garenne. Nous les invitons à venir faire une opération à la fois de récupération et de vente. Effectivement, nous pourrions demander à la société Emmaüs de faire un bilan du nombre de vêtements récupérés. Quant à l'usage qu'ils en font, objectivement, je vous invite à vous rendre à Chatou, où vous trouverez le lieu où est trié, traité, éventuellement réparé et surtout revendu tout ce qu'Emmaüs récupère. C'est une véritable caverne d'Ali Baba et vous comprendrez que l'utilisation, en effet, est une utilisation d'économie sociale et solidaire qui est connue et identifiée.

Avez-vous d'autres questions ? Merci infiniment.

Nous allons donc passer au dernier point de l'ordre du jour, les questions orales. J'ai reçu plusieurs questions dont quelques-unes en dehors des délais, puisque je crois que c'est 48 heures dont il faut que nous puissions disposer. Madame Courty, vous avez envoyé une question hier soir et je ne vous cache pas que, si vous pouviez la prochaine fois, ce serait bien, conformément au règlement.

Madame Naturel, vous aviez une question sur Goodyear. Souhaitez-vous la poser ou pas ?

M^{lle} Naturel

Oui, je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour la première fois sous la V^e République, dans un contexte d'occupation d'une usine menacée de fermeture, 8 anciens salariés et militants syndicaux de Goodyear sont condamnés à 24 mois de prison dont 9 fermes. Pourtant, Goodyear ainsi que les deux directeurs retenus pendant 24 heures n'ont pas maintenu leur plainte. Les prévenus dénoncent une décision purement politique du tribunal correctionnel d'Amiens suite aux réquisitions du procureur de la République, recommandant contre eux une peine d'emprisonnement.

« Le Gouvernement a voulu faire de nous un exemple et dire aux gens : faites attention, si vous vous battez pour votre boulot, regardez ce qui vous attend », explique Reynald Jurek, un des prévenus et militants du syndicat ex-salarié de Goodyear. Il est inacceptable que le procureur et les forces de police soient ainsi mis au service des grands groupes industriels et financiers pour briser toute résistance à la destruction des emplois et de l'industrie. Cette décision criminalise l'action syndicale et place les militants syndicaux eux-mêmes au rang des délinquants. On ne peut pas dissocier ce jugement de la répression syndicale à l'œuvre chez Peugeot, Renault, EDF et Air France, qui se développe ces derniers mois. Nous y voyons une régression dans la conception même des libertés publiques dans notre pays, notamment dans le cadre du droit du travail, de la place et du rôle conféré aux organisations syndicales dans les relations entre les salariés et les employeurs dans leur entreprise.

Les soutiens et les appels à la relaxe arrivent partout en France. C'est dans ce sens que je propose ce soir au Conseil municipal, Monsieur le Maire, ce vœu de solidarité pour demander la relaxe immédiate des salariés, des syndicalistes et militants associatifs victimes de répression. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Chère Madame Naturel, je comprends que vous critiquiez le caractère policier de l'action du Gouvernement, mais outre le fait que le sujet que vous évoquez est totalement étranger à la commune de La Garenne, les anciens salariés et militants de Goodyear ont fait l'objet d'une décision de justice. Le Conseil municipal n'a pas pour objet de remettre en question la liberté d'appréciation souveraine des juges dans l'exercice de leur fonction, ainsi que l'indépendance de la justice, outre le fait – je l'ai déjà dit – que ce sujet est totalement étranger aux compétences du Conseil municipal. Je vous remercie.

Nous avons reçu une question de Mme Caullery. Je passe la parole à Mme Caullery.

Mme Caullery

Merci, Monsieur le Maire.

En effet, j'ai une question concernant la procédure de dépollution du terrain de l'ancienne usine Chimicolor qui était située au 9 rue Médéric. Je suis heureuse, par la même occasion, de me faire l'interprète d'autres collègues, puisque nous avons effectivement été interpellés par le collectif De Gaulle - Médéric sur ce sujet. Je suis bien consciente, comme mes collègues d'ailleurs, que ce n'est pas de la compétence de la mairie, mais nous souhaitons savoir si vous aviez des informations à nous donner au sujet de la dépollution de ce terrain. Je vous en remercie.

M. le Maire

Merci, Madame Caullery.

Vous avez raison, il est important d'évoquer cette question, comme l'a dit notre collègue en début de séance, pour éviter que les uns et les autres ne se saisissent d'une telle information pour peut-être créer des peurs qui sembleraient infondées. Comme vous le savez, vous l'avez bien rappelé, la dépollution est d'abord sous le contrôle de l'État et non de la commune, donc les informations que je vais vous donner sont des informations tirées des services de l'État, ainsi que du maître d'ouvrage. Pour plus d'informations, il faut saisir les services de l'État et la préfecture. Un dossier complet est prévu sur cette question de dépollution qui est une question importante.

Je sais que 3 visites d'inspection sur les lieux, par les services de l'État, ont eu lieu concernant cette question de dépollution du site, le 19 décembre 2013, le 30 juin 2014 et le 19 juin 2015. La DRIE, qui est le service de l'État compétent, ainsi que la société de dépollution qui a été déléguée par le maître d'ouvrage m'ont fait parvenir un certain nombre de renseignements que je peux vous donner après avoir recoupé les informations données par les uns et les autres.

La première information est importante : il n'y a pas, contrairement à ce qui a été dit ou écrit par certains, de déchets dangereux stockés dans les sous-sols. Le deuxième point est qu'il n'y avait que des terres potentiellement polluées qui ont fait l'objet de travaux de dépollution et de travaux de retrait. Le troisième point est que l'analyse de ces terres potentiellement polluées a montré qu'elles n'étaient pas polluées. Quatrièmement, concernant ces travaux de dépollution, qui ont eu lieu malgré le fait que les terres n'étaient pas polluées, mais on ne pouvait pas le savoir avant, l'excavation sur une profondeur de 3 mètres qui avait été requise par les services du Préfet a été finalisée en décembre 2015, et les terres avaient auparavant été recouvertes à la demande des services de l'État dès août 2015.

Le cinquième point est que l'arrêté préfectoral, qui date du 4 décembre 2013, stipulait que l'exploitant devrait réaliser un traitement des sols par *venting*, ainsi qu'une couche drainante sous la dalle du futur bâtiment. Évidemment, nous n'en sommes pas là. Ces travaux de mise en œuvre, depuis, ont déjà été réalisés, m'a-t-on appris. Enfin, reste à faire, outre la fameuse dalle une fois que le bâtiment sera fait,

donc il faut un peu de temps, fin février, une installation qui permettra de pomper les vapeurs éventuellement restantes au-delà de la fameuse zone des 3 mètres de profondeur.

Pour simplifier, il n'y a jamais eu de déchets toxiques dans les sous-sols. Deuxièmement, l'État a toutefois prescrit des recommandations compte tenu des antécédents d'occupation de terrain, mais finalement, il est apparu que les analyses ont montré que le terrain n'était pas pollué. Il n'en reste pas moins que, conformément aux directives du Préfet, les travaux de dépollution ont quand même évidemment eu lieu et seront complétés par des opérations un peu complexes tardivement. En aucune manière, il n'y a eu de risque pour la santé publique. Voilà les conclusions que j'ai pu tirer de l'analyse des documents qui m'ont été remis par les services de l'État et le maître d'ouvrage.

Merci infiniment. J'espère que ces renseignements vous permettront de rassurer légitimement nos concitoyens.

Je crois que vous aviez, Monsieur, posé une question tout à fait similaire, donc nous allons considérer que cette question a trouvé sa réponse. En tout cas, je l'espère.

M. Duclos

Je demandais juste accès aux éléments du dossier.

M. le Maire

Oui. Les documents que j'ai, il vaut mieux voir avec la préfecture, parce que j'ai dû les demander à la préfecture.

M. Duclos

D'accord.

M. le Maire

L'arrêté préfectoral date du 4 décembre 2013, ainsi que sa mise en application.

Mesdames et Messieurs, merci infiniment de votre attention. Nous avons eu un Conseil municipal dense mais court, et je vous félicite pour la clarté des débats. Merci infiniment.

La séance est levée à 20 heures 26.